

## **BURKINA FASO**

### **Résumé du Profil de projet d'investissement bancable – Volume III de IV**

#### **Projet d'aménagement hydro-agricole de 3 000 ha en aval du barrage de Bagré et intensification de l'élevage**

**Coût estimé:** 70,3 million de \$EU

**Durée du projet:** 8 ans

**Introduction.** Il fait part de la stratégie de développement de l'irrigation, adoptée par le Burkina Faso pour la période 2004–2015, qui prévoit l'aménagement de 60 000 ha dont 25 000 ha en maîtrise totale sur les grands et moyens périmètres. Le projet constitue la deuxième phase de l'aménagement des plaines à l'aval du barrage de Bagré, commencé en 1995. Il répond à une demande forte de la population locale et d'exploitants privés et permet de mieux rentabiliser le canal principal d'aménée d'eau calibré en prévision de ces futurs aménagements (2 000 ha en rive gauche et 1 000 ha en rive droite). Il devrait permettre l'installation sur 1 400 ha de promoteurs privés, à sélectionner parmi les demandeurs ainsi que l'établissement sur 1 600 ha de quelque 1 000 petits exploitants en paysannat sur des exploitations de 1,5 ha pour pratiquer des cultures diversifiées (riz, niébé, maïs, dolique), avec intégration de l'élevage d'embouche (principalement d'ovins).

**Objectifs.** L'objectif global du projet consisterait à contribuer à la sécurité alimentaire, à accroître les revenus de la population de la zone et à lutter contre la pauvreté des populations.

**Composantes.** Le projet, sur une durée de huit à dix ans, comporterait quatre composantes:

- Production agricole, avec l'aménagement de 3 000 ha
- Production animale avec la mise en place de 100 exploitations laitières (60 en zone pastorale et 40 en zone irriguée) et l'installation de deux mini laiteries ainsi que de 150 unités d'embouche ovine et 100 unités d'embouche bovine
- Mesures transversales susceptibles de créer un environnement propice au développement harmonieux de la zone (financement d'un plan d'occupation des terres, formation et renforcement des organisations paysannes, financement d'infrastructures socio-économiques (pistes de désenclavement, villages d'exploitants, avec voiries intérieures, réseaux électriques d'adduction d'eau potable, renforcement des systèmes de crédit moyen terme et court terme, gestion des ressources naturelles, organisation de la commercialisation)
- Coordination et gestion du projet

**Mise en œuvre.** Le projet serait placé sous la tutelle du MAHRH et mis en œuvre par la Maîtrise d'ouvrage de Bagré (MOB). Il serait doté de l'autonomie administrative et financière. Les exploitants s'organiseraient en groupements et coopératives afin de participer aux travaux d'aménagement et de mise en valeur des périmètres. Les risques principaux ont trait: (i) à un intérêt insuffisant des privés pour l'investissement dans l'agriculture irriguée; (ii) au non-remboursement des crédits; (iii) à une mobilisation insuffisante des bénéficiaires au niveau de leur participation à la gestion et à l'entretien des infrastructures; (iv) aux difficultés de collecter les redevances pour le fonctionnement et l'entretien des réseaux d'irrigation.